



Situation

Les impacts de la contamination de l'eau de surface destinée à la consommation par les coliformes fécaux ont été présentés dans la fiche 1 et sont les mêmes pour l'eau souterraine : problématique d'approvisionnement, coût de traitements plus élevés et risque pour la santé. Les causes de contamination des eaux souterraines par ces microorganismes sont principalement dues à l'infiltration d'eau contaminée le long des voies d'écoulement préférentiel et le long des ouvrages de captage non étanches. Cette contamination se situe dans les milieux où prédominent les activités agricoles et où l'on retrouve des systèmes de traitements d'eaux usées de résidences isolées (IRDA, 2003).

Afin de favoriser la protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine et de prévenir le puisage de l'eau en quantité abusive, le MDDELCC est chargé d'appliquer le « Règlement sur le captage des eaux souterraines ». Entre le 15 juin 2002 et le 15 juin 2006, les propriétaires de lieux de captage qui s'approvisionnaient par des sources d'eau souterraines et dont le débit journalier moyen est supérieur à 75 m³ devaient fournir au ministère les documents suivants :

- le plan de localisation de l'aire d'alimentation;
- le plan de localisation de l'aire de protection bactériologique et de l'aire de protection virologique;
- l'évaluation de la vulnérabilité des eaux souterraines par l'application de la méthode DRASTIC;
- l'inventaire des activités et des ouvrages situés à l'intérieur des aires bactériologique et virologique qui sont susceptibles de modifier la qualité microbiologique (traitements d'eaux usées, lieux de stockage ou d'épandage de déjections animales, etc.).

Actuellement, ces informations ne sont pas disponibles pour les municipalités de Rivière-Ouelle, de Saint-Philippe-de-Néri et de L'Isle-Verte. Toutefois, la municipalité de L'Isle-Verte est présentement en processus de remplacement de sa source d'approvisionnement d'eau potable puisque sa source actuelle est sujette à une certaine vulnérabilité en raison des activités qui s'exercent dans son périmètre d'approvisionnement (agriculture, nouveau tronçon de l'autoroute 20).

Des dépassements ponctuels des normes reliées aux coliformes ont été répertoriés dans quelques municipalités du territoire : Tourville, Sainte-Louise, Rivière-du-Loup et L'Isle-Verte. Dès l'apparition du problème, la municipalité doit immédiatement prendre des mesures afin de fournir à nouveau une eau potable de qualité selon le « Règlement sur la qualité de l'eau potable » du MDDELCC.

L'OBAKIR a aussi été informé de problématiques de coliformes au niveau des puits privés. Ces informations proviennent entre autres des discussions lors des consultations publiques tenues, à l'automne 2011 et du questionnaire envoyé aux municipalités, au printemps 2011. Actuellement, le manque d'informations ne

FICHE 9

Coliformes fécaux

Qualité de l'eau souterraine

L'ensemble des bassins versants



permet pas de déterminer la source de contamination de ces puits. L'ampleur de cette problématique n'est pas connue, ni les causes des contaminations.

Limites du diagnostic

- Manque de connaissances globales sur les eaux souterraines.
- La qualité de l'eau des puits privés est peu connue.

Les pistes d'action

- Inciter les municipalités à fournir les informations nécessaires au MDDELCC, selon le règlement sur le captage des eaux souterraines.
- Sensibiliser les propriétaires de puits privés sur l'importance d'effectuer un suivi de la qualité de leur eau.
- Mettre en place un programme périodique d'analyses de l'eau des puits privés.
- Identifier les zones à risque de contamination.
- Établir un partenariat avec les laboratoires d'analyses locaux pour rendre disponible les données de la qualité de l'eau des puits privés.
- Poursuivre l'identification des puits privés en secteur agricole afin de faciliter le respect des distances séparatrices lors des activités d'épandage.